

# Assemblée générale du 30 juin 2022

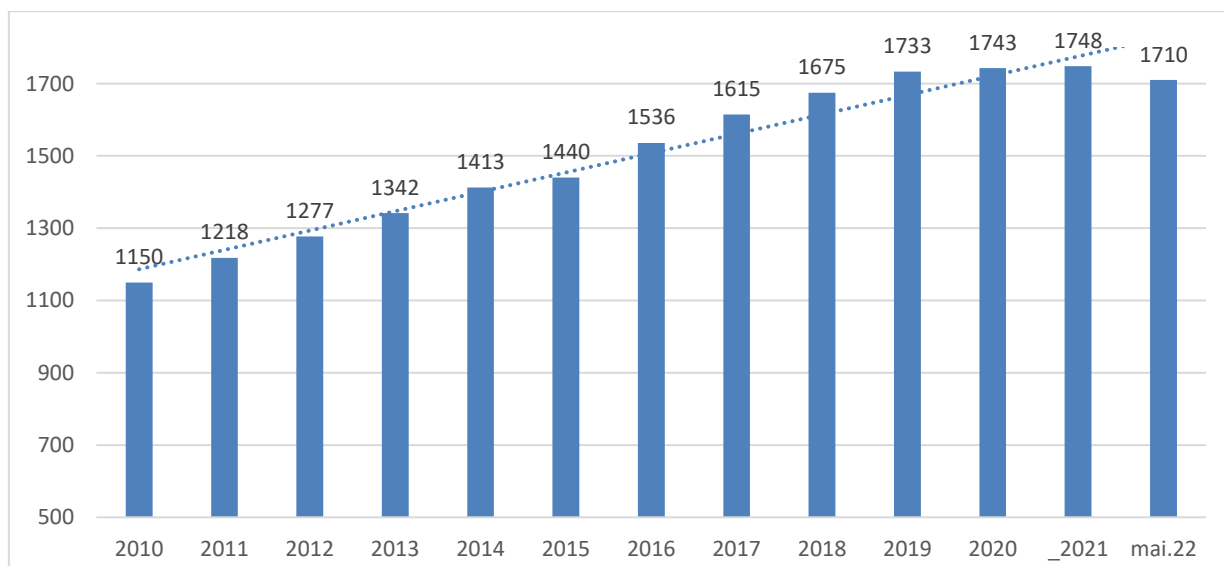
## Rapport d'activités

### SSP région Fribourg juin 2021 – juin 2022

#### 1. Evolution du nombre de membres

La stabilisation du nombre de membres au cours de l'an dernier à laquelle on assiste depuis l'année 2019, après plus de 10 ans de forte croissance, s'est confirmée l'an dernier. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, un grand nombre de démissions ont été enregistrées, en raison d'un très fort nombre de départs à la retraite dues à l'entrée en vigueur de la révision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). Toutefois, nous avons pu garder un rythme d'adhésions soutenu, qui nous permet d'avoir, fin mai, 4 membres de moins uniquement qu'au mois de mai 2021.

#### Nombre de membres - 31 décembre



#### 2. Activités syndicales

##### A. Négociations avec le Conseil d'Etat

Après les négociations sur la CPPEF, en 2019-2020, l'année 2021 a été marquée par la révision de la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers). Le SSP s'est investi de manière conséquente contre cette révision, dont le principal marqueur était la facilitation de la procédure de résiliation des rapports de travail. Notre engagement a permis d'améliorer quelque peu la proposition du Conseil d'Etat. Toutefois, la procédure de licenciement a tout de même été largement facilitée : suppression de l'entretien d'évaluation obligatoire et de la possibilité de contester l'avertissement devant le Tribunal cantonal.

Ce recul tout de même conséquent pour la fonction publique fribourgeoise est également dû au refus de la FEDE de collaborer avec le SSP. Brisant ainsi toute possibilité d'unité d'action, la stratégie de la FEDE affaiblit de manière conséquente – et sans doute durable – la défense du personnel de l'Etat de Fribourg. A relever, lors de cette révision, l'introduction d'un congé de paternité de 15 jours ouvrables.

Par ailleurs, le Grand Conseil a décidé, lors de cette même révision, de refuser la proposition du Conseil d'Etat d'octroyer une partie de la contribution de soutien (2 francs, devenus 2,50 francs) au SSP. Ce faisant, le Grand Conseil a décidé en toute connaissance de cause de privilégier une faïtière (la FEDE) en raison de sa politique « consensuelle », au détriment du SSP, bien qu'une telle manière de faire soit inconstitutionnelle. Pour la FEDE, garder l'intégralité de cette contribution de soutien était un des objectifs affichés de cette révision. Fin décembre, deux recours ont été déposés à ce sujet devant le Tribunal cantonal. Nous sommes dans l'attente d'une décision.

## **B. Intégration du SSP dans les Commissions paritaires**

Si le SSP a perdu au Grand Conseil sur le plan de la contribution de soutien, notre syndicat a réussi à faire un nouveau pas en avant conséquent concernant une reconnaissance pleine et entière du SSP comme interlocuteur du personnel de l'Etat de Fribourg. Par décision du 24 mai 2022, le Conseil d'Etat a intégré le SSP au sein des Commissions paritaires à l'Etat de Fribourg. Les personnes suivantes ont été nommées :

- Commission consultative permanente pour l'évaluation et la classification des fonctions à l'Etat de Fribourg : **Josiane Spenner**, infirmière experte en anesthésie à l'HFR – Hôpital cantonal.
- Commission paritaire de surveillance OHarc (Harcèlement) : **Pauline Milani**, lectrice à l'Université de Fribourg.
- Commission permanente pour la sécurité et la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale : **Stefan Trummer**, assistant social au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).

Cette décision sera produite dans le cadre du recours interjeté auprès du Tribunal cantonal concernant la contribution de soutien. En effet, à part sur ce plan, le SSP est reconnu au même titre que la FEDE pour l'ensemble des autres registres relevant de la reconnaissance comme interlocuteur du gouvernement.

## **C. Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg – Agents de la Force publique**

En automne 2021, le SSP a participé aux négociations sur les conditions de retraite des Agent-e-s de la Force publique. Le projet issu des négociations prévoit une participation financière de l'Etat de Fribourg supérieure de 30% à la proposition initiale du gouvernement (1,1 millions de francs annuels contre 810'000 francs). Certes, nous n'avons pas pu empêcher l'élévation de l'âge de la retraite des agent-e-s de la force publique (62 ans au lieu de 60 ans) pour celles/ceux qui ont moins de 45 ans révolus à cette date, mais nous avons obtenu une participation de l'Etat de Fribourg au rachat de la baisse du taux de conversion à hauteur de 85% au lieu de 70% comme prévu initialement, la possibilité de bénéficier de ce capital dès l'âge de 60 ans (ce qui était loin d'être gagné) et le maintien de l'avance AVS à 100% (même si le mode d'octroi sera légèrement différent, puisque 10% de l'avance AVS sera versé directement sur le compte LPP).

## **D. Administration cantonale**

Le SSP a poursuivi sa construction dans l'administration cantonale, et la défense du personnel concerné. Notre syndicat s'est mobilisé, une nouvelle fois, en faveur du personnel du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), afin d'obtenir un quota d'enfants/dossiers/situation par équivalent plein temps. Des démarches ont également été lancées au sein de la bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), afin d'évaluer la pertinence de réévaluer les fonctions de bibliothécaires, de même qu'au sein du Service archéologique de l'Etat de Fribourg (SAEF).

## **E. Revalorisations salariales – Procédure EVALFRI**

Le SSP – région Fribourg a continué à se mobiliser pour obtenir la réévaluation des fonctions soignantes : infirmiers/-ières expert-e-s, technicien-ne-s en radiologie médicale (TRM), infirmiers/-ières, sages-femmes, ASSC, ASE. Notre syndicat a obtenu une victoire d'étape : en juin 2021, le Conseil d'Etat avait statué négativement concernant les infirmiers/-ières expert-e-s. Leur mobilisation et, en particulier, la saisine de l'Organe de conciliation et d'arbitrage en cas de conflit collectif à l'Etat de Fribourg (dernier pas avant que le droit de grève ne soit ouvert), ont permis d'obtenir que le gouvernement revoie son avis, et décide de réévaluer une nouvelle fois cette fonction, cette fois en prenant en compte la réalité de leur travail (passage sur le lieu de travail). Une décision définitive devrait être prise avant la fin du printemps, soit avant le 21 juin 2022. Cette décision devrait être déterminante pour l'évaluation des autres fonctions du secteur de la santé. Des discussions sont en cours pour demander une réévaluation également des fonctions techniques au sein du secteur de la santé, et pas uniquement des soins.

## **F. Ville de Fribourg**

Précurseur, le personnel de la Ville de Fribourg a lancé, au printemps 2022, une pétition visant à obtenir – enfin ! – une réévaluation des salaires au coût de la vie, qui a augmenté fortement depuis une année. La pétition a été remise le 1<sup>er</sup> juin au Conseil communal. La démarche a eu un écho important dans les médias, la représentante du SSP – Ville de Fribourg faisant même la « une » du journal alémanique « Blick » !

## **G. Enseignement**

Le SSP-Enseignement a participé à plusieurs consultations ainsi qu'aux rencontres avec la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC). A la demande du SSP-Enseignement, des discussions concernant les difficultés liées à la rentrée scolaire chez les 1H – 2H ont eu lieu.

Le SSP-Enseignement et l'AFEPS (Association fribourgeoise des enseignants d'éducation physique) ont continué leurs démarches afin de supprimer la pénalité salariale qui touche les enseignant-e-s des branches spéciales au CO. Cette demande s'est soldée par une victoire. Dès le 1<sup>er</sup> août 2022, les enseignant-e-s des disciplines spéciales, titulaires d'un diplôme à plusieurs disciplines, se verront octroyer la classe 22, indépendamment de la discipline enseignée et du taux d'activité consacré à chaque discipline.

Au S2, la DFAC a prévu de ne plus remplacer les ordinateurs dans les écoles et d'octroyer une indemnité de 250.-/an aux enseignant-e-s pour l'utilisation de leur ordinateur privé. Cette mesure posant problème sur divers aspects (montant décidé sans calcul, légalité, égalité de traitement), le SSP-Enseignement est intervenu auprès de la DFAC et a obtenu qu'un calcul soit transmis et que, sur la base de celui-ci, l'indemnité soit rediscutée.

Pour l'école obligatoire, le SSP-Enseignement a pris position, lors de son Assemblée générale du 2 juin 2022, contre la stratégie d'éducation numérique, qui vise notamment à octroyer un ordinateur par élève au CO. Lors de cette assemblée, il a également été décidé de faire part d'un certain nombre de revendications concernant la mise en place du BYOD au S2. En mars et en mai, deux conférences ont été organisées par le SSP-Enseignement : l'une portant sur les enjeux de l'intégration scolaire et l'autre sur la question du numérique dans l'enseignement. Suite à la première conférence, il a été décidé d'organiser un groupe de travail afin de définir les problèmes rencontrés par les enseignant-e-s ainsi que leurs besoins.

## **H. Secteur social subventionné**

Le groupe social du SSP a tenu une Assemblée générale du secteur social le 13 octobre 2021, lui donnant mandat d'ouvrir des négociations pour l'introduction des dispositions relatives au temps de travail prévues dans la LTr dans la CCT INFRI-FOPIS. Le groupe social du SSP assume également la coordination d'une lettre ouverte au Conseil d'Etat pour obtenir des moyens supplémentaires pour les enfants à

besoins spécifiques en période préscolaire, en soutien à une motion parlementaire. Cette dernière année, le groupe social du SSP a mené plusieurs actions collectives permettant l'amélioration des conditions de travail, notamment à l'Institut-St-Joseph. Aux Buissonnets une large mobilisation collective contre une restructuration a eu en 2021, avec comme point d'orgue le lancement d'une pétition qui a récolté 275 signatures à l'automne 2021 et un rassemblement de plus de 80 salarié-e-s devant l'institution le 4 décembre 2021. La mobilisation a permis de retarder et de modifier le projet de restructuration. Au secteur éducatif du Bosquet, suite à une pétition signée par quasiment l'ensemble du personnel en mai 2022, la mobilisation a permis d'accéder à une large partie des revendications du personnel. L'activité de l'AFRASE, association des ASE qui s'est constituée en 2019 au sein du SSP, a souffert de la crise du Covid. L'AFRASE est cependant restée active pour défendre la revalorisation salariale des ASE. Il a également été possible de présenter l'AFRASE/SSP aux apprenti-e-s de l'ESSG en 2022.

## **I. EMS et soins à domicile**

Dans plusieurs EMS, des groupes syndicaux ont été créés et des actions collectives ont été menées pour défendre les droits du personnel et améliorer leurs conditions de travail. Une assemblée du personnel des EMS sur la question du temps d'habillage a eu lieu le 13 avril 2022. Des discussions avec l'AFIPA et l'Etat ont été engagées sur la question du financement du temps d'habillage.

## **J. ASSC**

L'AFDASSC compte actuellement 100 membres nets. En 2021 et 2022, L'AFASSC s'est présentée aux apprentis ASSC de l'ESSG de 3<sup>ème</sup> année de formation. L'AFDASSC s'est essentiellement mobilisée dans le cadre de la campagne pour la classe 12 pour les ASSC sur la période 2021-2022. L'activité de l'AFDASSC a été impactée par la crise sanitaire.

## **K. Hôpital Intercantonal de la Broye (HIB)**

Suite aux multiples changements au niveau de la direction et du Conseil d'Etablissement, les discussions avec les syndicats ont repris au printemps 2022 sur la poursuite des négociations en lien avec le protocole d'accord signé en 2017 et qui prévoit l'application à terme des conditions prévues dans la CCT HRC.

## **L. Structures d'accueil**

Les travaux qui avaient débuté sur la CCT ayant été mis entre parenthèse durant le Covid, le SSP-Crèche a relancé la FCGF (Fédération des crèches et garderies fribourgeoises) afin de reprendre les discussions. Une discussion est prévue en juin pour discuter de l'avancement de cette CCT. Le SSP-Crèche s'est également engagé sur la question des personnes en formation qui sont, actuellement, comptées dans le quota du personnel auxiliaire. Des groupes de travail ont été organisés afin de définir un argumentaire. Celui-ci a été envoyé à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), accompagné d'une demande de modification des directives et de l'organisation de séances pour traiter de ce sujet. Le but étant que les personnes en formation soient considérées comme du personnel surnuméraire. Ces deux éléments (CCT et personnes en formation) ont fait l'objet de discussions dans le cadre d'une Assemblée du personnel qui s'est déroulée le 31 mai 2022.

## **M. Femmes et féminisme**

Le SSP a été actif sur les questions féministes et d'égalité, notamment au travers des demandes de revalorisation salariale des professions de la santé. A l'été 2021, le SSP a dénoncé un grave cas de harcèlement sexuel au RFSM. Début 2022, le SSP a rejoint le comité unitaire fribourgeois contre AVS21. Le SSP soutient et participe aux mobilisations de la Grève féministe.

## **N. Publications et site internet**

Le SSP a publié le journal « *Infos syndicales* », qui paraît 4 fois par année. Le SSP a un nouveau site internet plus moderne et plus simple d'utilisation qui est régulièrement mis à jour : [www.ssp-fribourg.ch](http://www.ssp-fribourg.ch)